

D'importantes disparités des dépenses de logement entre pays européens

En 2014, les prestations de logement versées aux ménages représentent en moyenne 0,6 % du PIB au sein de l'Union européenne (graphique 1). Ces dépenses, très stables au global au niveau européen, ont atteint ce niveau moyen dans le PIB en 2009. Les trois États membres dont les dépenses sont supérieures à la moyenne européenne restent les mêmes que les années précédentes : le Royaume-Uni (1,4 % du PIB), la France (0,8 % du PIB) et le Danemark (0,7 % du PIB). L'Allemagne et la Finlande se situent toujours dans la moyenne européenne. À l'inverse, certains nouveaux entrants, les pays du sud de l'Europe et l'Autriche ont des dépenses de logement extrêmement faibles (inférieures à 0,2 % du PIB).

La croissance de ces dépenses est soutenue dans l'UE-15 jusqu'en 2009 (en euros constants, +2,5 % de moyenne annuelle de 1996 à 2007 et +5,5 % de 2007 à 2009), avec toutefois des disparités notables (graphiques 2). La Suède se distingue avec des reculs respectivement de -3,9 % puis de -2,4 % en moyennes annuelles. L'Allemagne et l'Italie connaissent une croissance nettement plus forte que la moyenne avant la crise (respectivement +8,9 % et +6,5 %). En Italie, cela se poursuit pendant les années de crise au cours desquelles ces dépenses font un bond (+32,0 % par an entre 2007 et 2009). Toutefois le niveau des prestations logement y étant très faible, ces importantes variations ne modifient pas le classement des pays tant au regard des dépenses par habitant qu'en points de PIB. Au cours de la période récente (2009-2014), à la suite de l'adoption de politiques budgétaires restrictives, les évolutions en euros constants et en moyenne annuelle sont négatives en Espagne (-13,1 %), en Allemagne (-1,3 %) et stables en Italie (0,1 %). En France, les dépenses de logement continuent à croître, mais à un rythme moins soutenu (+1,2 % en euros constants, contre +3,9 % en 2007-2009) [fiche 17]. En Suède en revanche, ces dépenses accélèrent (+2,8 %).

Une couverture partielle des dépenses affectées au logement

La comparaison des niveaux des dépenses de logement et de leurs évolutions est délicate en raison de la diversité des politiques du logement : SESPROS couvre uniquement les aides aux personnes (volet « protection sociale »). En conséquence, les autres volets de l'intervention publique visant à améliorer l'accessibilité et la qualité du logement (promotion de la construction, accession à la propriété, logement social, efficacité énergétique...) ne sont pas couverts par le système de comptes européen. Cette couverture partielle du champ influence le classement. La tête de ce classement est occupée par des pays où les allocations logement sont largement versées de façon directe (le Royaume-Uni, le

Danemark et la France), pays dans lesquels l'offre de logements locatifs sociaux représente par ailleurs un cinquième du parc total de logements. Les dépenses liées aux prestations de logement apparaissent plus faibles dans les pays qui ont fait de la mise à disposition de logements à loyers réduits une priorité de leurs politiques, comme aux Pays-Bas (un tiers de logements locatifs sociaux). Toutefois, les systèmes de logement social évoluent du fait de la crise, des règles du marché unique et de la concurrence et se recentrent sur les populations fragiles. Ainsi en 2011, les Pays-Bas et la Suède ont introduit un plafond de ressources pour l'accès au logement social, comme c'était déjà le cas en France ou en Allemagne.

Des niveaux très hétérogènes de privation liée au logement en Europe

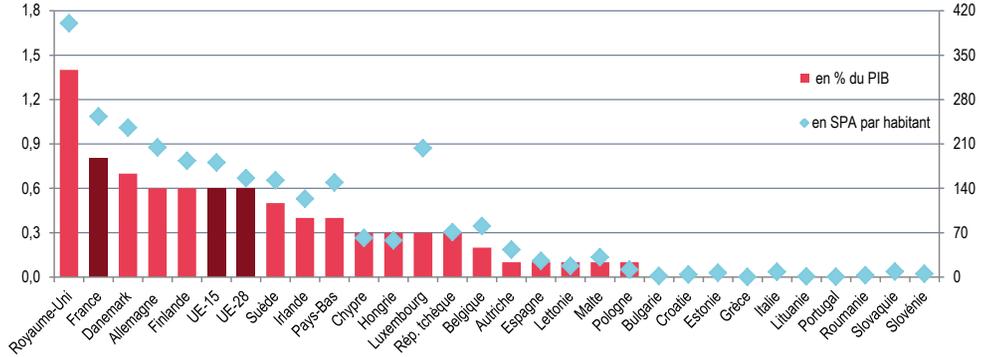
En 2015, les Européens consacrent en moyenne plus d'un cinquième de leur revenu disponible au logement (EU-SILC). Cette proportion est double pour les plus démunis. La crise a par ailleurs exacerbé le mal-logement et augmenté le nombre de sans-abri. En 2015, 11,3 % de la population de l'UE-28 vit dans un ménage dépensant 40 % ou plus de son revenu disponible pour le logement (après déduction des allocations de logement). C'est le cas de 39 % des personnes pauvres en moyenne au sein de l'UE-28 et jusqu'à 96 % en Grèce.

La stratégie Europe 2020 vise à réduire significativement la pauvreté et l'exclusion sociale à l'horizon 2020 (fiche 21). À cet égard, l'indicateur de taux de privation sévère liée au logement aide à objectiver les évolutions. Il identifie la proportion de personnes vivant dans un logement surpeuplé et insalubre. En 2015, 4,9 % de la population européenne (UE 28) étaient dans ce cas, une proportion relativement stable depuis 2012 et plus élevée que dans l'UE 15 (3,3 % – graphique 3). Cette différence résulte de différences encore très importantes de confort entre les logements à l'ouest et à l'est de l'Europe.

En 2015, le taux de privation sévère liée au logement est inférieur à la moyenne européenne dans les trois pays qui dépensent le plus pour le logement en proportion de leur PIB (Royaume-Uni 2,2 %, France 2,3 % et Danemark 2,8 %). À l'inverse, les pays où la part des prestations logement dans le PIB est nulle ou quasi nulle sont en général ceux pour lesquels le taux de privation sévère liée au logement est le plus fort, comme en Italie (9,6 %). La politique de mise à disposition de logements locatifs sociaux semble également contribuer à la limitation du taux de privation sévère liée au logement comme aux Pays-Bas (1,0 %) par exemple. Ces taux sont aussi très faibles en Finlande (0,7 %). La France est un des rares pays européens où la construction de logements sociaux augmente à un rythme soutenu et où la privation sévère est à la fois inférieure à la moyenne européenne et en recul (-1,1 point depuis le début de la crise).

Graphique 1 Prestations du risque logement en Europe en 2014

En % du PIB (axe de gauche) et en SPA par habitant (axe de droite)



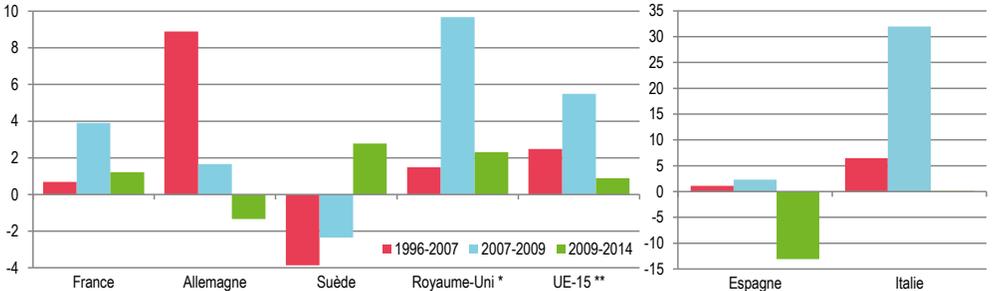
Note > Voir glossaire pour la définition du SPA. Données révisées pour la Grèce.

Champ > UE-28.

Source > Eurostat-SESPROS.

Graphique 2 Évolution des prestations logement en Europe entre 1996 et 2014

Évolution annuelle moyenne en % (euros constants 2010)



* Pour le Royaume-Uni (rupture de série en 2007) : évolution annuelle moyenne 1996-2006 au lieu de 1996-2007.

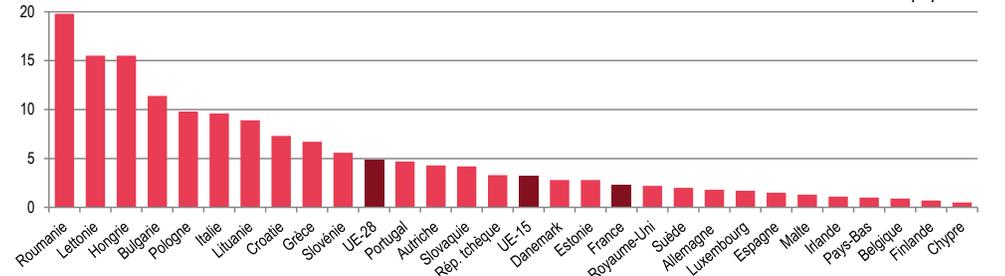
** Pour s'abstraire des ruptures de série, l'évolution 1996-2007 de l'UE-15 est recalculée en ne prenant, pour la Grèce, que la période 2001-2007 (données antérieures manquantes), pour le Royaume-Uni et le Danemark, que la période 1996-2006 (rupture de série en 2007).

Champ > UE-15.

Source > Eurostat-SESPROS.

Graphique 3 Taux de privation sévère liée au logement en Europe en 2015

En % de la population



Lecture > En France, 2,3 % des habitants sont en situation de privation sévère liée au logement, c'est-à-dire vivant dans des logements surpeuplés et insalubres (insalubrité définie par quatre critères parmi l'absence de salle de douche, de salle de bain ou de toilettes à l'intérieur du logement, l'absence d'eau chaude, de chauffage, la faible taille du logement, l'humidité ou le bruit).

Champ > UE-28.

Source > Eurostat-SILC.

Pour en savoir plus

> Salvi del Pero A., Adema W., et al., 2016, « Policies to promote access to good-quality affordable housing in OECD countries », document de travail de l'OCDE sur les questions sociales, emplois et migrations, n° 17

> La base de données de l'OCDE sur le logement abordable.

> Pittini A., et al., 2015, « The State of Housing in the EU 2015: A Housing Europe Review », Housing Europe